Image not found or type unknown

Faire venir ma mère pour un long séjour

Par **samia_old**, le **06/07/2007** à **12:38**

Bonjour,
voila, je suis résidente Algérienne en situation régulière depuis 8 ans, et j'ai obtenu une carte de résidente de 10 ans. J'aimerai faire venir ma mère en France et lui faire faire un titre de séjour afin qu'elle puisse vivre chez moi autant qu'elle veut, et aller et revenir quand elle veut (éviter de demander le visa....)
j'aimerai savoir qu'elle sont les démarches à faire, et dans quelle catégorie cela rentre, car j'ai regardé les lois sur le net, et apparement le regroupement famillial ne concerne que les conjoints et déscendants, qu'en est il des ascendants (Algériens)?
pour info, ma mère est agée de 69 ans et est veuve, et je peux la prendre en charge à 100%.
Merci de répondre à mes questions.
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés